

## La mort de l'article 5 du code civil

Par **RoseCherokee**, le **01/11/2014** à **13:10**

Bonjour tout le monde !

Alors voilà, je suis actuellement en L1 Droit et nous avons un sujet de dissertation à faire qui est "La mort de l'article 5 du Code Civil"

Sauf que voilà, je n'arrive vraiment pas à trouver un plan, j'ai choisi comme problématique : "[s]En quoi l'article 5 limite-t-il le pouvoir de jurisprudence ?[/s]"

J'avais penser à parler d'une confrontation entre l'article 4 et 5 mais je ne vois pas comment l'introduire étant donné que je n'arrive pas à trouver un plan.

Donc si quelqu'un pourrait m'aider ou m'éclairer pour ma recherche de plan :)  
Merci d'avance !

Par **blondie**, le **01/11/2014** à **17:37**

J'ai la même dissertation à faire.

Je comprends pas vraiment l'interprétation qu'il faut donner au mot "mort" car l'article demeure toujours dans le Code civil... même s'il est de moins en moins utilisé

Par **bulle**, le **02/11/2014** à **08:07**

Bonjour à tous les deux,

@ RoseCherokee: le sujet concerne l'article 5 uniquement, votre plan doit donc tourner autour de cela. On ne vous demande pas de le confronter avec l'article 4.

Votre problématique ne répond absolument pas au sujet.

@blondie: la question est de savoir si l'article 5 est voué à "mourir" dans un avenir proche, s'il est devenu tellement inutile que l'on va l'abroger. Si oui, pourquoi? Si non, pourquoi?

Par **blondie**, le **02/11/2014** à **08:40**

D'accord merci beaucoup, c'est tout de suite plus clair !

Par **miki**, le **03/11/2014** à **23:07**

vous avez une idée d'accroche ?

Par **gregor2**, le **04/11/2014** à **08:47**

En effet la problématique ne parle pas du tout de la mort de l'article ...

Faites simple, "l'article x est-il mort ?" ou "est-il vraiment mort" sera mieux que d'être a coté du sujet :p

Vous pouvez également remplacer "mort" par le terme juridique, on parle d'abrogation ou de désuétude.

Pour la petite histoire (et pour l'accroche ou tout du moins l'intro) regardez a quelle époque les juges "disposaient par voie de règlement", pourquoi veut-on les empêcher ? Mais cela est-il possible ou autrement dit (et avec plus de précision) ne faut-il pas qu'ils aient un certain pouvoir en la matière ? Comment contournent-ils cela ? (regardez certaines histoires comme le port du voile dans une crèche, tout le monde attendait la décision pour savoir si on a le droit ou pas, c'est bien que le juge a un pouvoir normatif).

Mais attention, un juge qui "disposera par voie réglementaire" encourrait la cassation. Sauf peut être la seule juridiction civile a ne pas être soumise a la Cour de cassation, la Cour elle même mais bon ... [smile4]

Voilà les petites question qu'il faut se poser pour rédiger une dissertation. Elles permettent de "creuser" des pistes et visualiser le sujet.